

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Mi-mandat du gouvernement de la CAQ : Les pharmaciens des hôpitaux et des CHSLD rappellent au gouvernement du Québec ses engagements électoraux

MONTREAL, le 30 octobre 2024 – Alors que le gouvernement du Québec se trouve à mi-mandat, l'[Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec](#) (A.P.E.S.) rappelle que la Coalition avenir Québec (CAQ) a pris des engagements envers les pharmaciens des hôpitaux et des CHSLD pendant la campagne électorale de 2022 et que le temps presse pour les réaliser. Ces engagements portent sur des enjeux d'importance pour l'offre de soins et services pharmaceutiques aux patients hospitalisés, ambulatoires et hébergés.

Pendant la dernière campagne électorale, l'A.P.E.S. avait acheminé des questions aux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec. Selon [les réponses de la CAQ](#), un gouvernement caquiste allait poser des gestes de valorisation de la pharmacie d'établissement de santé et de soutien à la diplomation de la relève qui manque dans le réseau de la santé. Il allait aussi investir dans les technologies de l'information des départements de pharmacie. Or, à mi-parcours de son mandat, le gouvernement Legault n'a toujours pas posé de gestes en ce sens.

État des lieux

Valorisation et recrutement – La CAQ s'est engagée à déployer une campagne de promotion de la pratique de la pharmacie en établissement de santé. Elle s'était aussi engagée à reconnaître formellement la pertinence du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée (MPA) qui prépare à la pratique de la pharmacie en établissement de santé, et à travailler de concert avec les facultés de pharmacie pour le rendre plus accessible aux étudiants (p. ex. cours à distance, programme à temps partiel) et permettre de diplômer un plus grand nombre de pharmaciens de ce programme. Or le gouvernement n'a ni déployé de campagne de promotion de la pratique ni fait en sorte d'améliorer l'accessibilité à la maîtrise pour les étudiants.

« Le projet de loi 67 présentement à l'étude et qui vise à élargir les pratiques des professionnels, dont celle des pharmaciens, aurait été l'occasion de déployer davantage l'expertise des pharmaciens diplômés de la maîtrise, qui travaillent principalement en établissement de santé, en instaurant pour eux un statut de spécialiste avec des responsabilités accrues. Ce pas en avant aurait contribué à recourir au bon professionnel au bon endroit, et donc, à un meilleur accès aux soins de santé pour les patients. Il aurait aussi eu pour effet de rehausser l'attrait de la pratique auprès de la relève qui est trop peu nombreuse en pharmacie d'établissement. Le refus de la ministre Sonia LeBel d'instaurer un statut de spécialiste en pharmacothérapie avancée dans le cadre du PL 67 génère plutôt de la déception et de la colère chez les pharmaciens du réseau », a déclaré la présidente de l'A.P.E.S., Julie Racicot, pharmacienne.

« Par ailleurs, la formation et la pratique des pharmaciens des établissements de santé restent méconnues de la relève. Elles doivent être promues par le gouvernement, qui est l'employeur de ces professionnels. Il est temps que le gouvernement passe à l'action et honore son engagement de déployer une campagne de promotion de la profession », a poursuivi Mme Racicot.

Technologies de l'information – La CAQ s'était aussi engagée à rehausser ainsi qu'à harmoniser les technologies de l'information. Elle a aussi affirmé qu'elle investirait davantage, au cours des quatre années de son mandat, dans les systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments (SARDM), dont le déploiement n'a jamais été achevé et dont le parc se trouve en fin de vie dans certains établissements. Les investissements dans ces systèmes en pharmacie se font toujours attendre alors que les établissements en ont réellement besoin.

« Les départements de pharmacie doivent souvent composer avec des technologies et des systèmes d'information nettement désuets, voire parfois manquants. Résultats : des pertes d'efficacité dans les départements de pharmacie des établissements de santé et plus de risques d'erreurs. Cette situation demande beaucoup de temps de la part des pharmaciens, qui pourraient plutôt se consacrer à prendre en charge la médication de plus en plus complexe des patients. Elle va à l'encontre des objectifs d'accessibilité, de sécurité et de qualité des soins offerts aux patients. Il ne reste que deux budgets avant la fin du mandat actuel du gouvernement. Il doit impérativement respecter son engagement en investissant pour moderniser ses systèmes, et ce, dès le prochain budget du ministre des Finances », a expliqué la directrice générale de l'A.P.E.S., Linda Vaillant, pharmacienne.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1900 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

Sa mission est double : elle s'assure de la valorisation et de l'avancement de la pratique pharmaceutique en prenant appui sur l'expertise, les initiatives et les réalisations innovatrices de ses membres. L'A.P.E.S. a également la responsabilité de défendre et de faire progresser les intérêts professionnels et économiques de ses membres auprès des autorités compétentes. Sur ce deuxième volet, soulignons que l'entente de travail entre le ministère de la Santé (MSSS) et l'A.P.E.S. est échue depuis le 31 mars 2023 et la négociation n'est pas encore amorcée.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements :

Laura Fitzback, TACT

Cellulaire : (581) 989-4742

Courriel : lfitzback@tactconseil.ca